

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°13/ A

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2012

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré en application de l'article R. 141-13 du code du patrimoine, dans sa séance du 28 mars 2013, adopte le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2012.

Fait à Paris,

Le 28 mars 2013

Par le Conseil d'administration

Le Président,



Philippe BÉLAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°13/ 

RAPPORT D'ACTIVITE 2012


Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré en application du 3° de l'article R. 141-13 du code du patrimoine, dans sa séance du 28 mars 2013, adopte le rapport d'activité 2012.

Fait à Paris,

Le 28 mars 2013

Par le Conseil d'administration,

Le Président,



Philippe BÉLAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°13/ 3

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2012
AFFECTATION DU RESULTAT 2012**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré en application du 5° de l'article R141-13 du code du patrimoine, dans sa séance du 29 mars 2012 :

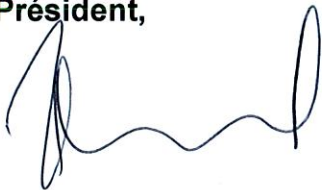
- approuve le compte financier de l'exercice 2012 ;
- décide d'affecter le résultat 2012, conformément au tableau ci-annexé.

Fait à Paris,

Le 28 mars 2013

Par le Conseil d'administration,

Le Président,



Philippe BELAVAL

AFFECTATION DU RESULTAT 2012

	DEBIT	CREDIT
Origines		
. Report à nouveau antérieur		
. Résultat de l'exercice (c/120 ACP)	743 774,72	
. Résultat de l'exercice (c/120 ACS)	1 330 731,32	
. Prélèvement sur les réserves (1)		
Affectations		
Affectation aux réserves : Réserves facultatives (C/10682)		2 074 506,04
. Report à nouveau		
	2 074 506,04	2 074 506,04
Totaux		
(1) avec indication des postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués		

**CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 28 mars 2013**

La réunion est présidée par Monsieur BÉLAVAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres ayant voix délibérative :

M. BELAVAL, Président du Centre des Monuments Nationaux, président de séance
M. FRYDMAN, Conseiller d'Etat
M. DEVAUX, Conseiller maître – Cour des comptes
Mme WEBER (représentant M. DUBERTET), Direction du Budget
M. DURAND-DELACRE (représentant M. BEZARD), Chef du service des Domaines au ministère du Budget
M. COLLIN, Secrétaire général au Ministère de la Culture et de la Communication
M. LOYER-HASCOET (représentant M. BERJOT), Directeur général à la Direction générale des patrimoines
M. PUCCI, représentant du personnel, titulaire – CGT
Mme CHEMIN, représentant du personnel, titulaire – CGT
M. DEGAND, représentant du personnel, titulaire – CFDT
Mme PIN, représentant du personnel, suppléante – CGT
Mme RAMET, représentant du personnel, suppléante – CGT
Mme LE BARZIC, représentante du personnel, suppléante – CFDT

Membres ayant voix consultative :

Mme LEFEUVRE, Directrice générale du CMN
M. BECARD (représentant M. Michel RAMOS), Contrôleur financier, CMN
M. CLAIR, Agent comptable, CMN

Assistaient également :

M. BOURALY, Directeur des éditions
Mme DEAL, Directeur de la maîtrise d'ouvrage
Mme DUHAMEL, Directrice de la Communication
Mme KLEIN, Directrice scientifique
Mme MATHIEU-GOUTEYRON, Directeur administratif, juridique et financier
Mme TEHOVAL, Directrice des Ressources Humaines
Mme VIAL, Directrice du développement économique
M. GESTIN, Chargé de mission auprès de la directrice générale
Mme FRADIN, DGP - SDMHEP

Ordre du jour

I. Pour délibération.....	6
1. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2012	6
2. Rapport d'activité 2012	6
3. Compte financier 2012	9
4. Décision modificative n°1 au budget 2013	14
5. Modifications de l'état annuel d'occupation des logements de fonction	15
6. Demandes de subventions	16
7. Autorisation de signer un bail rural à long terme à la Motte-Tilly	17
II. Pour information.....	17
1. Compte rendu, au titre de 2012, des délégations du Conseil d'administration au Président	17
2. Suivi des indicateurs du contrat de performance	17

La séance est ouverte à 9 heures 30.

Le **Président** constate que le quorum est réuni. Il déclare donc la séance ouverte, salue les administrateurs présents et leur souhaite la bienvenue en cette Salle des Gardes de l'Hôtel de Sully, laquelle vient de faire l'objet d'une restauration. La Salle des Gardes retrouve ainsi l'état dans lequel l'a placée, au début des années 2000, l'artiste Daniel DEZEUZE. Lorsque cette commande a été réalisée, l'impact de cette œuvre sur les locaux avait été jugé puissant, voire violent. Le **Président** constate, aux réactions des visiteurs depuis la réouverture de la salle, que cet impact ne s'est en rien atténué. Dans les projets antérieurs, la Salle des Gardes était promise à une division, dans la mesure où dix postes de travail devaient y être installés. Sans doute utile pour le fonctionnement, cette installation aurait fait perdre à la Salle des Gardes sa vocation d'espace de passage pour le public vers les appartements de la duchesse. Le **Président** a souhaité qu'elle puisse retrouver cette destination. S'est alors posée la question de l'état dans lequel restituer la Salle des Gardes. Avant l'intervention de Daniel DEZEUZE, elle se trouvait dans un état datant des années 50, suite à une précédente restauration du site. Le **Président** a donc préféré en revenir à la configuration la plus récente, notamment pour réaffirmer l'attachement du Centre des Monuments Nationaux à l'art contemporain.

Le **Président** souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'administration. Depuis sa dernière séance plénière, des élections ont eu lieu parmi les représentants du personnel. Le **Président** accueille donc leurs trois élus titulaires (M. PUCCI, Mme CHEMIN et M. DEGAND), ainsi que leurs suppléants (Mme PIN, Mme RAMET et Mme LE BARZIC).

Le **Président** ajoute qu'il convient de renouveler les sièges qui étaient occupés par M. DESCHAMPS, ancien Directeur régional des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon, ayant fait valoir ses droits à la retraite, et par M. GOETZ, ce dernier ayant demandé à être déchargé de son mandat de personnalité qualifiée. Le **Président** annonce que la Ministre de la Culture et de la Communication a porté son choix sur Mme FERRAND DE LA CONTE, Directrice régionale des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais, et Mme HAZAN, Maire de Reims. L'arrêté actant ces renouvellements restant à paraître, ces deux nouvelles personnalités ne pourront pas siéger ce jour.

Le **Président** présente les nouveaux Directeurs ayant été nommés depuis la dernière séance plénière du Conseil d'administration. Mme DEAL prend la tête de la maîtrise d'ouvrage, Mme TEHOVAL, celle des ressources humaines. Mme VIAL assure quant à elle l'intérim de la Direction du développement économique depuis le départ de Mme FERREIRA LE MORVAN. Enfin, Mme LEBARD prend l'intérim de la Direction du développement culturel et des publics.

Le **Président** signale par ailleurs que de nouveaux administrateurs de monuments ont récemment été nommés. M. PENIGUET DE STOUTZ, administrateur du Palais du Tau et des Tours de la Cathédrale de Reims, a été nommé au Château de Vincennes et de la Chapelle expiatoire, en remplacement de Mme LEBARD. À Reims, il sera remplacé par M. PAPOUNAUD, lequel était administrateur du Monastère royal de Brou, fonction qu'il conservera par intérim jusqu'à la fin de l'année 2013, à la demande de la ville de Bourg-en-Bresse. Par ailleurs, l'administrateur de l'Abbaye de Cluny et du Château de Ferney-Voltaire, M. VERGER, a également été chargé du Château de Bussy-Rabutin. Enfin, Mme DE GOURCUFF, administratrice de la Conciergerie, de la Sainte-Chapelle et des Tours de Notre-Dame, sera par ailleurs chargée par intérim des châteaux de Pierrefonds et de Coucy, suite à la prise d'un congé parental par Mme GRANGIER-MENU. Le **Président** souligne que Mme DE GOURCUFF a déjà été administratrice du Château de Pierrefonds.

Le **Président** aborde ensuite les questions d'actualité. Le début de l'année 2013 a notamment été marqué par le lancement des travaux du Panthéon. Cette première tranche intègre la restauration

du Dôme et illustre la maturité de la maîtrise d'ouvrage du Centre des Monuments Nationaux. Cette première tranche représente à elle seule 19 millions d'euros sur un monument hautement symbolique, au sein duquel les contraintes techniques sont particulièrement fortes. Dans le même temps, le Centre des Monuments Nationaux n'oublie pas ses obligations par rapport au reste du réseau et engage par exemple des travaux au sein des Châteaux du Montal et de Villeneuve-Lembron.

La présente semaine est quant à elle marquée par la réouverture du Château de La Motte-Tilly. Ce dernier était fermé depuis deux ans pour d'importants travaux de restauration du bâti et des collections. La réouverture aura lieu le samedi 30 mars.

L'exposition *Rêve de monuments* s'est achevée à la fin du mois de février à la Conciergerie, après avoir attiré 110 000 visiteurs. Là encore, la capacité du Centre des Monuments Nationaux à présenter des événements de qualité s'est révélée être pleine et entière.

Au cours des premières semaines de l'année 2013, l'Administration a été très attentive à l'évolution de la fréquentation. Celle-ci est en léger retrait au 1^{er} mars 2013, 5 % par rapport à 2012. S'il aurait préféré annoncer une hausse de la fréquentation, le **Président** se déclare satisfait du résultat affiché au terme d'une période où les intempéries ont été excessivement pénalisantes pour de nombreux monuments, dans le nord comme dans le sud de la France. Il convient également de tenir compte de la fermeture des Tours de Notre-Dame, pendant les travaux d'installation des nouvelles cloches. Il faut également signaler que les deux premiers mois de l'année ne sont pas les plus propices à la visite des monuments. Le **Président** se déclare convaincu que la période des vacances de Pâques sera marquée par une reprise. Certains événements devraient porter la fréquentation. Après la réouverture du Château de la Motte-Tilly, l'Établissement se consacre pleinement à celle du Château de Champs-sur-Marne, programmée le 29 juin. Les équipes se mobilisent autour de ce chantier de rénovation du bâti et des collections. Le travail engagé devrait faire de Champs-sur-Marne le plus meublé des châteaux franciliens. Par ailleurs, les travaux au sein de la Villa Cavrois se poursuivent, pour une réouverture au mois de septembre 2013.

Au début du mois de mai s'ouvriront les portes de l'exposition de l'Abbaye de Montmajour, dans le cadre de l'opération « Marseille Capitale Européenne de la Culture en 2013 ». Christian Lacroix a reçu carte blanche pour présenter les œuvres contemporaines de son choix. Cette exposition sera visible jusqu'au mois de novembre.

Le **Président** signale ensuite que la programmation de la prochaine saison culturelle du Centre des Monuments Nationaux sera prochainement annoncée. Il souhaite insister sur un certain nombre d'événements. Au mois d'octobre, la Conciergerie recevra une collection d'œuvres de la collection Pinault, autour du thème de l'enfermement. Cette collection comptera une trentaine d'œuvres, dont la grande majorité sera dévoilée au public pour la première fois. À la même période, l'exposition en hommage à Soufflot sera ouverte au Panthéon, grâce à la réutilisation de l'une des « boîtes » édifiée sous la nef du Panthéon en 2012 pour l'exposition Rousseau. Alors que les travaux pourraient réduire l'attractivité du Panthéon, le **Président** fait le pari que l'exposition Soufflot parviendra à attirer de nombreux visiteurs.

Le **Président** signale par ailleurs que l'Établissement pilote, pour la première fois, un programme national de concerts et de lectures. Pour lui, les lectures constituent une forme d'intervention à la fois souple et peu coûteuse, s'inscrivant parfaitement dans le plan ministériel sur l'éducation artistique et culturelle, tout en renforçant l'animation du réseau. Des personnalités connues interviendront dans ce cadre. Des partenariats ont été passés, notamment avec la Comédie Française, dont les sociétaires viendront lire Marguerite Duras, Louise Michel, Olympe de Gouges, George Sand ou encore Simone de Beauvoir.

Le Conseil d'administration doit par ailleurs être informé de l'engagement d'une réflexion interne visant la réorganisation du siège de l'Établissement. La direction a récemment annoncé à l'encadrement et aux organisations syndicales représentatives son intention de lancer une réflexion très largement participative. L'objectif est de faire en sorte que l'organisation du Siège soit en phase avec les orientations stratégiques de l'Établissement, de réduire les situations de souffrance au travail et enfin d'utiliser les moyens de manière optimale, en renouvelant les relations avec les monuments. Le **Président** indique qu'un point d'étape sera fait lors de la prochaine séance plénière du Conseil d'administration, lequel sera décisionnaire. À ce stade, la date envisagée pour la mise en place de cette nouvelle organisation est fixée au plus tard au 1^{er} janvier 2014.

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Le **Président** s'enquiert des éventuelles prises de parole.

M. **PUCCI** signale que le Président a omis d'évoquer la visite, ce jour, du Préfet au Mont-Saint-Michel. Les difficultés d'accès au site sont bien connues de tous, ce qui a récemment fait les choux gras de la presse. Ces difficultés touchent les visiteurs, mais également les agents, lesquels sont les oubliés de cette affaire. M. **Pucci** lit, lors de cette séance plénière, un courrier transmis à la Ministre de la Culture et de la Communication (cf.annexe).

Le **Président** assure que la situation au Mont-Saint-Michel fait l'objet d'un suivi quotidien depuis la mise en place du nouveau système de navettes. Cela a accrédité l'idée, auprès du public, que le site était très difficilement accessible, ce qui a débouché sur une baisse de la fréquentation du site dans son ensemble et du monument géré par l'Établissement. En précisant qu'il serait attentif à l'évolution de la fréquentation, le **Président** pensait notamment au Mont-Saint-Michel. Il est prévu de rapprocher le point de départ des navettes du parking. Cet allongement du parcours des navettes modifie l'équilibre budgétaire du délégataire de service public. Cela a donné lieu à une négociation avec le syndicat mixte, ayant abouti à une hausse des tarifs pratiqués. Cette évolution a une forte conséquence pour les personnels de l'Établissement, mais également pour les visiteurs. Une hausse de 40 % du prix du péage pourrait amener les visiteurs à mesurer davantage leurs dépenses une fois arrivés à l'abbaye. Le **Président** rappelle que l'établissement et le ministère sont extérieurs à cette négociation et indique qu'il se rapprochera prochainement du syndicat mixte, afin d'envisager les mesures d'adaptation à mettre en place. Hélas, dans ce grand chantier public d'aménagement, les intérêts culturels ne seront peut-être pas suffisamment pris en considération. Le **Président** ne saurait cacher la préoccupation de l'Établissement au sujet du Mont-Saint-Michel pour lequel il y a lieu d'être vigilants, compte tenu de sa visibilité internationale, notamment vers les publics asiatiques.

M. **LOYER-HASCOET** signale que l'impact sur le fonctionnement et les conditions de travail du personnel du Mont-Saint-Michel et des entreprises a été rapporté lors du comité de pilotage et pris en compte par les inspections diligentées sur place. L'impact du projet sur la fréquentation de l'Abbaye est signalé lors des réunions interministérielles.

Mme **LE BARZIC** travaille au sein du Mont-Saint-Michel et souhaite souligner la gravité de la situation. La colère est grande parmi les personnels, mais également parmi les salariés et les habitants du village, qui ont le sentiment de ne pas être et de ne pas pouvoir être entendus. Ils ont également le sentiment de voir leur village privatisé. L'accès est devenu si complexe que les visiteurs, les habitants et les salariés sont pénalisés. Le prix de la journée de stationnement passe de 8,50 euros à 12 euros. Pour les personnels, il sera mis fin à la gratuité. Un forfait annuel sera proposé au prix de 90 euros. De même, les autocars ne peuvent plus stationner gratuitement, mais doivent désormais payer 50 euros. Ils doivent payer 10 euros supplémentaires pour s'approcher des restaurants. Les particuliers, pour se rendre au restaurant, doivent payer une taxe de 1,50 euro. Mme **LE BARZIC** souhaiterait accéder aux chiffres ayant permis d'aboutir à une telle

augmentation des coûts. Selon elle, une ambiance de privatisation du Mont-Saint-Michel règne, ce qui est très dérangeant. À l'heure actuelle, l'activité du Mont-Saint-Michel est essentiellement touristique. Le site mérite que le plus grand nombre y accède. Cela étant dit, la vocation du site est davantage touristique que culturelle. Pour le Centre des Monuments Nationaux, l'enjeu vise à faire valoir qu'en l'absence de l'Abbaye, cet ensemble touristique et culturel n'existerait pas. Tous les services de la culture doivent parler d'une seule voix pour affirmer cette vérité. La situation locale est très ambiguë.

Le **Président** assure qu'il a été désolé d'apprendre que les Préfets se rendaient aujourd'hui au Mont-Saint-Michel, alors que cette séance plénière avait déjà été convoquée. Dans le cas contraire, il s'y serait rendu. Le **Président** se tourne alors vers les représentants du Ministère de la Culture et de la Communication, pour souligner l'existence d'un problème de parole de l'État au sujet du Mont-Saint-Michel. L'État a choisi la forme d'un syndicat mixte, dont la gouvernance est complexe par essence. Aucune parole unifiée n'a pu être portée. Sur le plan local, la parole de l'État est portée par les Préfets, qui n'ont jamais réellement pris en compte les dimensions patrimoniales et culturelles. Sans vouloir interférer dans ce dossier, le **Président** estime que cette situation ne pourra pas durer éternellement sans risque.

L'ordre du jour ne donne pas lieu à remarques.

I. Pour délibération

1. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2012

Une nouvelle version le procès-verbal est remise sur table pour intégrer les modifications demandées par les membres. Le **Président** soumet ce procès-verbal de la séance plénière du 11 décembre 2012 à l'approbation des administrateurs.

Le procès-verbal du 11 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Rapport d'activité 2012

Mme **LEFEUVRE** souligne tout d'abord que l'année 2012 a été marquée par un changement de gouvernance et par la définition de nouvelles orientations pour l'Établissement. La façon de les mettre en œuvre et de programmer a également changé, ces nouvelles orientations ne pourront produire leurs effets qu'à compter de 2013, compte tenu de la complexité de l'établissement et de son caractère éclaté. La nouvelle Direction du Centre des Monuments Nationaux souhaite changer de méthode et s'ouvrir davantage au dialogue, que ce soit avec les personnels, avec les collectivités territoriales ou dans sa démarche de programmation culturelle.

L'objectif consiste à s'écarter d'une méthode selon laquelle les décisions seraient toutes prises par le Siège et appliquées de manière unilatérale au sein de l'ensemble des monuments. En 2012, cette méthode s'est traduite par l'arrêt de certains projets. À titre d'exemple, la Salle Dezeuze n'accueillera pas de bureaux, pas plus que l'Orangerie n'accueillera de salon de thé. En 2012, des actions concrètes ont été mises en œuvre pour fédérer le personnel du siège et des monuments. Deux groupes de travail ont été mis en place, un plan « vert » sur les parcs et jardins et un plan « numérique » pour fédérer les initiatives et organiser un maillage favorisant l'irrigation culturelle et économique, qui n'ont pas encore donné des résultats en six mois.

Ces partis pris n'ont pas eu d'impact sur la fréquentation, laquelle s'est maintenue en 2012. Après une baisse sensible pendant l'été, le nombre de visiteurs est reparti à la hausse à l'automne. L'Arc de Triomphe a quant à lui battu des records de fréquentation. Cela permet au Centre des

Monuments Nationaux de disposer d'un très bon niveau de ressources propres, comme en attestent les chiffres mentionnés dans le rapport d'activité.

Le **Président** ouvre le débat.

Mme **PIN** estime que le rapport d'activité aurait dû refléter les deux gouvernances de 2012. Les organisations syndicales ont dénoncé les effets néfastes de la gouvernance précédente et regrettent que le document ne permette pas de distinguer les deux périodes ayant marqué le précédent exercice. Sur ce point, le document s'en tient à des remarques générales. Le rapport a pu être rédigé dans la précipitation, mais ne décrit pas fidèlement l'activité du Centre des Monuments Nationaux et les difficultés rencontrées par les agents dans l'exercice de leurs missions. En outre, la description des orientations générales de l'Établissement semble parfois grandiloquente. **Mme Pin** considère en outre que le rapport n'apporte pas suffisamment de détails sur les réussites observées au sein du réseau des monuments. Si l'exemplarité du palais du Tau est mise en avant, les actions d'autres sites sont oubliées. Le document se focalise par ailleurs sur les dimensions économiques et commerciales, au détriment des aspects culturels et scientifiques. Le bilan proposé est loin de refléter la réalité vécue par les monuments. **Mme PIN** pense notamment à la situation du Mont-Saint-Michel, qui a déjà été largement évoquée. Elle constate ensuite que le nouveau mode de gestion des personnels est présenté comme une avancée sociale, alors que ce dossier a été conduit contre l'avis des organisations syndicales. Le résultat est si peu satisfaisant que la Direction a accepté de rediscuter de ce statut avec ces dernières. **Mme PIN** s'étonne enfin que le projet de réorganisation, très récemment annoncé, figure dans le rapport d'activité 2012.

Le **Président** considère ces remarques comme autant d'illustrations de la gêne qu'il a éprouvée face à cet exercice de compte rendu portant sur une année ayant été marquée par de profonds changements. Il reconnaît que les éléments présentés débordent d'une certaine manière sur l'année 2013. Il sera plus facile de présenter une gestion qu'il sera pleinement en droit de revendiquer.

Mme **PIN** estime qu'il sera difficile d'approuver ce rapport. Ce dernier, s'il se veut rassurant, ne reflète pas l'année 2012 vécue par les personnels.

M. **COLLIN** constate à la lecture du rapport que la fréquentation est tirée par les monuments franciliens. Il pose la question de l'évolution à la baisse de la fréquentation en région, au-delà des difficultés déjà évoquées du Mont-Saint-Michel.

Le **Président** fait valoir qu'au-delà de ce constat général, des cas particuliers existent. Les chiffres au sein du Val-de-Loire et dans le Centre sont assez indécis. Alors que les Châteaux ont globalement évolué à la baisse, le Palais de Bourges au contraire a vu sa fréquentation progresser, suite à la publication de l'ouvrage de Jean-Christophe Ruffin sur Jacques Cœur. Ainsi, l'évolution de la fréquentation peut connaître des à-coups importants du fait d'événements n'étant pas directement liés aux monuments. Toujours est-il que la fréquentation en 2012 a été largement portée par les monuments franciliens. Dans le même temps, d'autres destinations, notamment familiales, sont en souffrance. Compte tenu du contexte économique, cette difficulté pourrait perdurer en 2013.

Mme **VIAL** ajoute que le Sud-Ouest est particulièrement marqué par la baisse de la fréquentation. La Cité de Carcassonne est largement touchée, en raison notamment des difficultés économiques rencontrées par l'Espagne, dont les visiteurs sont moins nombreux. Sur Angers, les travaux ont eu un impact négatif. En 2013, cette tendance se confirme, c'est-à-dire que les monuments franciliens se portent de manière satisfaisante, tandis que les régions continuent de souffrir.

M. **DEVAUX** constate que les entrées gratuites ont été instaurées en 2009. S'en est suivie une baisse ponctuelle des entrées payantes, lesquelles sont réparties à la hausse par la suite. M. **DEVAUX** souhaiterait connaître le niveau des entrées payantes avant 2009.

Mme **LEFEUVRE** indique que cette donnée sera communiquée par la suite.

Mme **LE BARZIC** se déclare consciente de la complexité et du caractère contraint de la rédaction d'un rapport d'activité, et ce d'autant plus que l'année 2012 a été marquée par un changement de gouvernance. S'il est naturel de souhaiter se rassurer, il n'est pas nécessaire pour autant de nier que les temps sont durs. Mme **LE BARZIC** pense notamment à la baisse réelle de la fréquentation et à la nécessaire réflexion autour de la politique tarifaire. Selon elle, de nombreux visiteurs changent d'avis lorsqu'ils prennent connaissance du prix d'entrée. Le rapport d'activité fait état de notions telles que la solidarité, le dynamisme, etc. Si ces notions correspondent aux vœux de chacun, elles constituent davantage un objectif qu'un résultat atteint. Il existe donc un décalage entre le rapport d'activité et la situation réelle.

M. **PUCCI** souligne qu'il est fortement question de la fréquentation au sein du Conseil d'administration. Ce dernier compte des membres fortement intéressés par les dimensions financières et pécuniaires. Il serait souhaitable que le Conseil d'administration et le rapport d'activité se concentrent davantage sur les questions d'ordre culturel. Seule une demi-page est consacrée aux visites-conférences. L'utilisation de ce service est en baisse. Or les organisations syndicales ont adressé de nombreux courriers à la Direction, pour souligner la baisse des effectifs et l'absence de volonté politique de développement de cette offre. M. **PUCCI** observe que ce service a pu montrer, ces dernières années, tout son savoir-faire à Carcassonne. Il regrette l'absence de politique nationale de conférences, alors que le réseau compte de nombreux conférenciers au sein du territoire.

M. **PUCCI** constate par ailleurs que le document ne mentionne que très peu l'activité scientifique. Il s'interroge enfin sur la politique de maîtrise d'ouvrage de l'Établissement, celle-ci portait auparavant sur de grandes opérations structurantes. Quelle est-elle désormais ?

M. **PUCCI** constate enfin qu'il n'est aucunement fait mention de la politique de développement de l'accès de publics spécifiques. Les initiatives ne sont pas évoquées. Un courrier relatif aux formations à la langue des signes a été adressé à la Direction et reste sans réponse à ce jour.

Le **Président** souligne que ce débat n'est pas nouveau au sein de cette instance. Il se demande pour sa part en quoi les échanges au sujet de la fréquentation ne sont pas d'ordre culturel. La mission de l'établissement est d'ouvrir les monuments à la visite. La fréquentation constitue un paramètre de la démocratisation et de la liberté d'accès au patrimoine.

M. **PUCCI** précise que la fréquentation, telle qu'elle est évoquée au sein du Conseil d'administration, l'est seulement sous l'angle des ressources financières qu'elle génère.

Le **Président** ne partage pas ce point de vue.

M. **LOYER-HASCOET** considère que l'ouverture des monuments est essentielle, puisque cela permet à l'ensemble des publics de s'approcher du patrimoine. L'objectif de développement des ressources ainsi générées intervient dans un deuxième temps.

M. **PUCCI** verrait là un discours rassurant si l'État ne se désengageait pas massivement, notamment au travers de la baisse des subventions de fonctionnement.

Le **Président** soumet le rapport d'activité au vote des administrateurs.

Le rapport d'activité 2012 est adopté à la majorité avec 7 voix favorables et trois avis contraires (M. PUCCI, Mme CHEMIN, M. DEGAND).

3. Compte financier 2012

M. **CLAIR** indique en préambule que le compte financier 2012 de l'établissement s'articule autour de trois agrégats essentiels, que sont le résultat qui retrace les opérations de fonctionnement, la détermination de la variation nette du fonds de roulement et le fonds de roulement net global de clôture.

S'agissant du résultat, les charges de l'exercice 2012 se sont établies à 87 338 772,18 euros, soit une consommation de 94,55 % des crédits budgétaires, contre 93,34 % en 2011. En excluant les frais de personnel, le taux de consommation des crédits budgétaires représente 91,74 %, contre 87,37 % en 2011.

Les consommations de l'exercice en provenance de tiers regroupant les achats et variations de stocks, les travaux d'entretien et réparations, les locations, les dépenses d'intermédiaires-honoraires, les autres charges externes, s'établissent à 27,635M€ et affichent une augmentation de 9,4% par rapport à 2011.

Les impositions restent quasi stables par rapport à 2011.

Les autres charges de 1,621 M€ concernant notamment des acquisitions de droits d'auteur et redevances SACEM ont évolué de 67,4%, dans le cadre de manifestations culturelles telles « rêves de monuments » à la conciergerie ».

Les amortissements et provisions s'élèvent à 6,732 M€ (+41,7%), soit essentiellement 6,567 M€ d'amortissements/immobilisations et 165K€ de provisions..

Les charges exceptionnelles en nette augmentation, s'établissent à 2,668M€ notamment au titre de provisions pour risques exceptionnels sur litiges à hauteur de 1,703 M€..

Les dépenses de personnel représentent 47,4 % de la totalité des charges de fonctionnement. Ces dépenses qui agrègent les charges de personnel stricto sensu et les taxes sur rémunérations marquent une hausse de 5,4 % entre 2011 et 2012. L'enveloppe ayant été identifiée à la fin de l'année 2011 a été consommée à hauteur de 97,87 %, contre 99% en 2011.

Au 31 décembre 2012, les charges restant à payer, c'est-à-dire celles dont le service est réputé fait mais dont la facture n'avait pas encore été reçue, représentaient 4,12 %, contre 3,83 % un an plus tôt. Cet indicateur illustre bien le bon lissage sur l'année de l'utilisation des crédits dont dispose l'établissement.

Les recettes de fonctionnement ont représenté 89 413 278,22 euros en 2012. Elles excèdent très légèrement la prévision budgétaire.

Le chiffre d'affaires, qui atteint 65,776 millions d'euros, progresse à hauteur de 5,1 %.

Dans ce chiffre d'affaires, les droits d'entrée représentent 39,729 millions d'euros (+ 3,64 %), et le reversement lié à la carte Paris Muséum Pass s'établit à 5,52 millions d'euros, soit une hausse de 24 ,3%;. Les produits issus des visites-conférences s'élèvent à 1,057 million d'euros, en baisse de 8 % par rapport à 2011. Les ventes des boutiques, qu'il s'agisse des produits de négoce ou des produits éditoriaux, évoluent quant à eux à la hausse, respectivement 4,6% et 6%. Pour clore sur le chiffre d'affaires, l'activité domaniale a rapporté 5,484 millions d'euros à l'Établissement, chiffre relativement stable par rapport à 2011.

les subventions de fonctionnement et mécénats divers soit un total de 19,359 M€, connaissent une baisse de 2,5%,

les produits de gestion courante et reprises sur provisions s'établissent à 0,783 M€

les produits financiers dont essentiellement le placement des fonds disponibles de l'établissement en valeurs du Trésor à court terme sont en baisse de 78%, en raison de l'atonie du marché financier conduisant à une absence de rémunération depuis août 2012.

les produits exceptionnels (3,341 M€, soit +103%) sont constitués essentiellement de la quote-part de subventions d'investissement virée au résultat.

L'ensemble des ressources propres de l'Établissement s'élève pour 2012 à 66,673 millions d'euros, ce qui lui permet d'afficher un taux d'autofinancement de 77,3 %, contre 76 % en 2011.

Le compte de résultat de l'année 2012 génère un bénéfice d'un montant de 2 074 506,04 euros. Compte tenu des charges non décaissées et des produits non encaissés, la capacité d'autofinancement de clôture s'établit à 7 021 182,62 euros.

M. **CLAIR** passe au deuxième agrégat du compte financier, à savoir les opérations en capital, constituées des emplois et ressources stables, composant le tableau de financement abrégé.

Outre la capacité d'autofinancement qui vient d'être dégagée du résultat de l'exercice, les ressources d'investissement de l'exercice sont constituées: des produits de cessions d'actifs et remboursements sur conventions de mandat pour 0,728M€, de l'augmentation des capitaux propres pour 21,105M€ dont essentiellement 13 M€ de subventions d'investissement et 8 M€ de taxe de 1,8 % sur les jeux en ligne, des recettes de mécénat pour 0,178 M€, et enfin de l'augmentation des dettes financières pour 0,104 M€.

Augmentées de la CAF précitée (7,021M), ces ressources d'investissement conduisent à un montant de ressources stables de 28,958 M.

L'ensemble des dépenses d'investissement ou emplois stables de l'exercice s'élève à 28,948 M€, soit une consommation de près de 81% des crédits de paiement inscrits au budget de l'exercice (idem fin 2011).

Ces dépenses en capital sont de quatre catégories, les acquisitions d'immobilisations incorporelles (0,419M), les acquisitions d'immobilisations corporelles (28,454M), dont collections/œuvres d'art (0,569 M€), et les dépôts et cautionnements versés (0,075 M)..

Les dépenses d'investissement comptabilisées en charges à payer en période d'inventaire représentent 1% des dépenses d'investissement contre 12,75% fin 2011.

A l'instar de l'an passé, il est nécessaire de porter à la connaissance du conseil d'administration, le niveau d'apurement des conventions de mandats de travaux. Dans le cadre de ces conventions, le CMN a versé 51,619 M€, dont 19,66 M€ ont été justifiés en imputation définitive fin 2012 contre 3,149 fin 2011.

Ainsi, sur les 3 conventions 2007, 2008 et 2009, relatives aux travaux effectués sous mandat par les DRAC, la remontée d'informations permettant d'apurer les sommes versées par le CMN et imputées sur comptes d'imputation provisoire s'est sensiblement améliorée.

Il convient néanmoins de poursuivre sur 2013 la démarche efficacement impulsée pour parvenir à l'apurement des versements effectués par le CMN et contribuer ainsi à la qualité comptable des comptes de l'institution, étant rappelé que la Cour des comptes dans son rapport, et plus récemment le CGEFI en 2011 en avaient souligné l'importance.

Déduction faite des dépenses en capital aux ressources stables de l'exercice, l'apport au fonds de roulement s'élève à 10 090,51 euros. Cette variation positive vient alimenter le fonds de roulement net global de clôture, à savoir le troisième agrégat.

Etant rappelé que le 31 décembre 2011, le fonds de roulement net global s'établissait à 109 329 429,17 euros, il atteint donc la somme précise de 109 339 519,68 euros au 31 décembre 2012.

Il convient de préciser que près de la moitié de ce montant est fléché sur des opérations d'investissement de la maîtrise d'ouvrage dont est chargé l'établissement.

Le fonds de roulement permet de couvrir les besoins en fonds de roulement d'exploitation et hors exploitation de l'établissement.

Enfin, l'excédent brut d'exploitation couramment présenté comme l'indicateur de rentabilité de référence se situe à 8,9 millions d'euros, ce qui est jugé satisfaisant. Toutefois, cet indicateur accuse une baisse de 21 % entre 2011 et 2012, ce qui s'explique par la hausse des charges de personnel et la baisse du montant de la subvention pour charge de service public.

Cela étant, la structure financière du Centre des Monuments Nationaux est optimale.

Le **Président** invite les administrateurs à poser leurs questions.

M. **DEVAUX** demande des précisions au sujet des provisions inscrites au titre de contentieux.

Mme **LEFEUVRE** souligne que l'Établissement présente plusieurs contentieux, liés à l'exploitation ou aux relations avec le personnel. Après sa prise de fonctions, la nouvelle Direction a mandaté ses conseils pour régler ces contentieux au plus vite.

Le **Président** ajoute que certains contentieux résultent de procédures de licenciement engagées par les Directions précédentes.

M. **COLLIN** remercie l'Agent comptable pour la clarté de sa présentation et constate que l'Établissement présente un résultat net de l'ordre de 2 millions d'euros. Cet indicateur accuse une baisse sensible, tout en étant possible grâce à la sous-consommation de certains crédits. Si ce niveau de consommation avait été supérieur, le résultat net aurait été déficitaire. Cela étant, la situation de l'Établissement reste tout à fait satisfaisante ; les niveaux affichés de trésorerie et du fonds de roulement en témoignent.

M. **PUCCI** rappelle que la décision modificative n°2 tablait sur un déficit de l'ordre de 3,6 millions d'euros. Les recettes d'exploitation évoluent à la hausse, alors que la fréquentation reste stable, ce qui s'explique par la hausse des tarifs par le changement de catégorie de certains monuments. Cette augmentation est également liée à la forte hausse du reversement du Paris Muséum Pass. L'évolution de ce moyen d'accès doit amener l'Établissement à s'interroger, dans la mesure où les visiteurs optent de plus en plus pour cette carte, permettant d'accéder de manière illimitée aux sites, musées et monuments. Au total, les ventes directes en billetterie stagnent, alors que les ventes à l'avance et les reversements évoluent à la hausse. M. **PUCCI** s'inquiète par ailleurs du développement des billetteries en ligne et des distributeurs automatiques de billets. Il espère que les gains de productivité n'iront pas à l'encontre de l'emploi. Sans être opposé aux progrès technologiques, M. **PUCCI** confirme l'importance de la présence humaine au sein des monuments, où les caissiers constituent le premier accueil des visiteurs.

M. **PUCCI** s'interroge ensuite sur l'instruction ayant été donnée par le Cabinet de la Ministre de la Culture et de la Communication, visant à mettre fin à la location d'espaces au sein du Palais Royal, premier monument en termes de recettes domaniales. Selon une estimation, les recettes domaniales du Palais Royal pourraient diminuer des deux tiers, alors que le Ministère de la Culture et de la Communication encourage le Centre des Monuments Nationaux à développer ses ressources propres. Cette contradiction doit être soulignée.

M. **PUCCI** observe que les recettes des boutiques, si elles marquent une progression sensible, n'atteignent pas la prévision fixée dans le cadre de la décision modificative n°3. Il évoque notamment l'explosion des ventes au sein de la boutique de l'Arc de Triomphe, dont les surfaces ont été doublées, mais sans aucun moyen humain supplémentaire. Des crédits de vacation ont néanmoins été abondés. Ainsi, la croissance des recettes vient créer de la précarité.

Les recettes issues du mécénat sont quant à elles inférieures aux prévisions budgétaires. Dans le contexte économique connu de tous, les entreprises sont probablement moins enclines à apporter un support financier. Pour M. **PUCCI**, les recettes issues du mécénat ne peuvent pas être considérées comme pérennes.

Au total, les recettes propres du Centre des Monuments Nationaux ne sont pas en augmentation. Elles accusent au contraire une baisse de 70 000 euros. Il est vrai cependant que les recettes totales, inscrites au compte 70, évoluent à la hausse. L'excédent constaté en fin d'exercice,

comme cela a été souligné, s'explique en particulier par la sous-consommation des crédits de fonctionnement. Si la masse salariale budgétée a été consommée à hauteur de 97 %, le différentiel représente 1 million d'euros. Cela permettrait à la Direction de respecter ses engagements en matière de mesures catégorielles, pris suite au préavis de grève du 31 janvier 2013. Des discussions auront prochainement lieu à ce sujet et les organisations syndicales veilleront à ce que ces engagements soient bien tenus.

Les dépenses de fonctionnement hors masse salariale présentent un écart de 4 millions d'euros par rapport aux prévisions budgétaires. M. **PUCCI** évoque notamment le compte 0656 (dotation globalisée des monuments), renvoyant aux budgets déconcentrés. La sous-consommation représente 900 000 euros, ce qui suscite une certaine interrogation, dans la mesure où ce budget a été abondé en décision modificative n°3 et que les besoins au sein des monuments sont criants.

M. **PUCCI** revient sur les dépenses de personnel. Les versements UNEDIC sont dus à Pôle emploi lorsque des CDD ne sont pas renouvelés. Il s'agit en quelque sorte du coût de la précarité, coût en hausse au sein du Centre des Monuments Nationaux.

M. **PUCCI** se déclare par ailleurs préoccupé par l'augmentation des charges irrécouvrables, principalement liées à l'activité domaniale. Il constate par ailleurs que les subventions versées par l'État accusent une baisse de 2,6 % entre 2011 et 2012. Ce désengagement ne peut qu'être regretté. Le Centre des Monuments Nationaux s'autofinance déjà à hauteur de 77 %. Cette évolution est pour le moins inquiétante et doit amener chacun à s'interroger sur le rôle de l'État auprès de ses opérateurs. Les recettes propres ne constituent pas une fin en soi et la fréquentation ne doit pas seulement être envisagée à l'aune des recettes qu'elle génère. M. **PUCCI** a le sentiment que l'Établissement ne considère pas les recettes comme un moyen de financement de la politique culturelle, mais « court » derrière elles pour pallier les défaillances de l'État. La subvention de compensation de la gratuité des 18-25 ans inquiète particulièrement les organisations syndicales, lesquelles ont compris que le Ministère de la Culture et de la Communication ne souhaitait plus la prendre en charge.

M. **PUCCI** constate que le taux d'exécution des investissements se situe à un niveau élevé. Il espère que la Direction de la maîtrise d'ouvrage a trouvé son rythme de croisière, même si la réalité est plus complexe que la seule lecture d'un taux d'exécution. M. **PUCCI** observe enfin que les monuments s'inscrivent dans un temps long, devant amener l'État à maintenir ses efforts financiers dans la durée. La politique de conservation et de restauration ne se finance pas à court terme.

Le **Président** ne voit pas d'opposition entre l'introduction de la billetterie automatique et la présence humaine au sein des monuments. Il fait à ce sujet un parallèle avec le dispositif de la SNCF, qui a mis en place des formes nouvelles d'accueil, tout en ayant maintenu la présence de guichets en gare. Il n'est donc pas question de dégrader la qualité de l'accueil. De la même manière, la médiation numérique n'a pas vocation à réduire l'interface humaine.

Le **Président** reconnaît ensuite que la Ministre de la Culture et de la Communication a demandé à l'Établissement d'observer une certaine modération en matière de recettes domaniales au sein du Palais Royal, afin que cette activité ne vienne pas menacer la conservation du monument et ne soit pas contraire à son esprit. Récemment, une manifestation organisée a été si envahissante que les visiteurs normaux du monument en étaient presque évincés. Il rappelle par ailleurs qu'il a refusé dans le même esprit, d'inscrire des messages publicitaires sur la bache du Panthéon.

Par ailleurs, l'impact des mesures tarifaires prises en 2012 ne saurait être nié. Cet impact est absolument factuel. La situation économique générale et les problèmes de pouvoir d'achat devront désormais conduire l'Établissement à la prudence. Sur ce point, il est à noter qu'aucune mesure

tarifaire de hausse générale ne figure au budget 2013. En outre, l'Établissement est excessivement attaché au principe de la gratuité, en particulier pour les moins de 26 ans. Le **Président** préférerait qu'elle soit compensée, mais, si elle ne l'était plus, elle ne serait pas remise en cause pour autant, compte tenu de sa vocation culturelle prioritaire.

Le **Président** constate enfin que l'évolution de la part des ressources propres de l'Établissement va en augmentant. Il ne sait pas jusqu'où il devra augmenter et indique qu'il faut se préparer à un autofinancement total du fonctionnement, hors charges du personnel d'Etat de l'établissement, même si celui-ci ne constitue aujourd'hui qu'un risque. Voici dix ans, le niveau d'autofinancement était plus élevé, mais il est vrai que l'Établissement ne supportait pas la maîtrise d'ouvrage et comptait davantage de monuments contributeurs. Quoi qu'il en soit, l'Établissement doit s'interroger sur la réaction qu'il pourrait avoir s'il lui était demandé de s'autofinancer. Le **Président** souligne toutefois que les monuments exploités sont la propriété de l'État. De ce point de vue, le principe d'autofinancement, s'il s'appliquait à l'exploitation, ne saurait englober l'investissement.

M. **FRYDMAN** s'étonne pour sa part de la non-consommation intégrale du budget consacré aux petits travaux d'entretien.

Mme **DEAL** souligne que la Direction de la Maîtrise d'ouvrage a déjà initié des formations, afin d'aider les monuments à être en mesure de contractualiser avec les prestataires à même de réaliser ce petit entretien. Il convient en outre d'avoir à l'esprit qu'au sein de certains monuments historiques, en particulier ceux éloignés, il est difficile de trouver des entreprises pouvant intervenir.

Mme **LE BARZIC** s'interroge quant à elle sur la sous-consommation des crédits culturels, notamment au Mont-Saint-Michel. Le programme d'ouvertures en soirée affiche un retrait d'une vingtaine de jours.

Mme **MATHIEU-GOUTEYRON** précise que la réduction de la durée du parcours nocturne concerne 2013. Elle souligne également que si les budgets sont inscrits y compris les recettes complémentaires potentielles (subventions, mécénat, etc.). Si ces recettes sont inférieures aux prévisions, les dépenses sont plafonnées et s'avèrent inférieures au montant prévu au budget. En d'autres termes, cela ne renvoie pas à la sous-consommation d'un budget, mais à la non-obtention du budget complémentaire.

Le **Président** propose aux administrateurs de se prononcer.

Le compte financier est adopté à la majorité avec 8 voix favorables et 3 voix défavorables (M. PUCCI, Mme CHEMIN, M. DEGAND).

4. Décision modificative n°1 au budget 2013

Mme **MATHIEU-GOUTEYRON** souligne que la décision modificative n°1 porte sur des points techniques ; elle vise à enregistrer les reports de dépenses engagées en 2012. Elle observe que ces reports de dépenses diminuent de moitié par rapport à l'année précédente.

M. **PUCCI** note que le Ministère de la Culture et de la Communication a passé des consignes strictes, afin que ces reports soient réduits, à tel point que des difficultés sont survenues en fin d'année 2012.

Mme **LEFEUVRE** fait valoir qu'une consigne ne renvoie pas à une décision unilatérale. En 2012, un principe a été observé avec un soin renforcé. Les reports renvoient à des actions engagées, mais n'ayant pas donné lieu à un service fait avant le terme de l'exercice. Il s'agit d'un report de

charge. Au final, si l'esprit a été respecté, cela n'a pas généré de difficulté en termes de fonctionnement.

Mme **PIN** signale qu'au sein des services, cette décision a été appliquée sans la subtilité venant d'être évoquée.

Mme **LEFEUVRE** assure que la Direction fera en sorte de communiquer plus clairement à ce sujet.

La décision modificative n°3 est approuvée à la majorité, avec 3 abstentions (M. PUCCI, Mme CHEMIN, M. DEGAND).

5. Modifications de l'état annuel d'occupation des logements de fonction

Mme **Tehoval** signale que le Décret du 9 mai 2012 est venu modifier la nature des concessions de logement. Pour l'année 2012, les concessions se décomposent de la manière suivante :

- 72 logements en nécessité absolue de service ;
- 28 logements en COP/A ;
- 12 logements en concession d'occupation précaire ;
- 64 logements vacants et attachés à des postes publiés ;
- 8 logements considérés comme étant des hébergements de passage ;
- 5 logements relevant de baux privés.

Il est à noter qu'à Carnac et à Champs-sur-Marne, les logements ont été transformés en locaux de jour.

M. **DURAND-DELACRE** indique être en charge, pour France Domaine, de la mise en place de la réforme des logements de fonction, engagée depuis la fin de l'année 2010. Le Décret du 9 mai 2012 vient supprimer la Loi de 1948 et permet de simplifier le calcul des redevances. Un travail a été engagé avec l'ensemble des Ministères, afin de lister les fonctions éligibles. L'arrêté relatif aux surfaces éligibles a été publié au mois de janvier 2013.

Mme **LEFEUVRE** souligne que cette réforme ne viendra pas modifier la physionomie actuelle des logements de fonction au sein du Centre des Monuments Nationaux, sachant qu'une grande partie de ces logements se trouvent à Rambouillet et à Saint-Cloud. Il s'agit essentiellement de logements vacants par immeubles entiers. Le Centre des Monuments Nationaux parvient à conserver une cartographie de logements en NAS permettant de couvrir les besoins liés à la dispersion des sites sur le territoire. Au sein des zones éloignées, l'Établissement a évidemment besoin de proposer des logements de fonction. S'agissant des COP/A, le Centre des Monuments Nationaux attend que les règles applicables soient précisées. Par ailleurs, l'Établissement travaille avec le Ministère de la Culture et de la Communication au sujet des immeubles de logement. Ceux étant vides pourraient être confiés à des bailleurs sociaux, lesquels devraient en proposer un certain nombre à des agents de l'Établissement et du Ministère de la Culture et de la Communication, ce qui générerait une suppression de charges.

Mme **RAMET** souligne qu'il est absolument nécessaire de maintenir une présence humaine au sein des monuments en dehors des heures d'ouverture. Cela étant, les conditions d'astreinte doivent être clarifiées. Certains agents ne disposent pas de lettre d'astreinte, tandis que d'autres sont corvéables à merci. Mme **RAMET** signale également que l'état sanitaire des logements pose question. Enfin, elle pointe la présence de nombreux logements vides à Rambouillet et Saint-Cloud.

M. **COLLIN** souligne que les spécificités du parc de logements du Centre des Monuments Nationaux ont amené de longues et complexes discussions.

Mme **LEFEUVRE** précise que l'avenir de l'immeuble des Malaquais, actuellement insalubre, sera précisé par la suite, dans la perspective d'un transfert des immeubles à un bailleur social. Ce dernier pourrait entretenir les immeubles, lesquels auront vocation à accueillir un certain nombre d'agents. À Rambouillet, un projet de maison de retraite a été présenté par la mairie. Un grand plan de diagnostic sera par ailleurs engagé.

M. **PUCCI** souhaite souligner la vraie avancée qui sera permise par la gestion de ces immeubles par un bailleur social. Cela rejoint une partie des revendications de la CGT au sujet de la politique de logement que l'Établissement devrait mettre en place. La CGT souhaite donc saluer cette avancée.

Le **Président** propose au Conseil d'administration de délibérer.

La décision sur les modifications de l'état annuel d'occupation des logements de fonction est approuvée à adopté à la majorité, avec trois abstentions (M. PUCCI, Mme CHEMIN, M. DEGAND).

6. Demandes de subventions

- **Subvention à l'association « Un château pour l'emploi » au titre d'un chantier d'insertion consacré à l'entretien des espaces verts du château de Coucy**

À l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la subvention à l'association « Un château pour l'emploi » au titre d'un chantier d'insertion consacré à l'entretien des espaces verts du château de Coucy.

- **Subvention à l'association « Un château pour l'emploi » au titre d'un chantier d'insertion consacré à l'entretien du parc du château de Pierrefonds**

À l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la subvention à l'association « Un château pour l'emploi » au titre d'un chantier d'insertion consacré à l'entretien du parc du château de Pierrefonds.

- **Subvention à l'association « Espaces » au titre d'un chantier d'insertion consacré à l'entretien de la partie boisée du domaine national de Saint-Cloud**

À l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la subvention à l'association « Espaces » au titre d'un chantier d'insertion consacré à l'entretien de la partie boisée du domaine national de Saint-Cloud.

- **Subvention à l'association « Espaces » au titre d'un chantier d'insertion consacré à la gestion des rigoles et étangs de Ville-d'Avray**

À l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la subvention à l'association « Espaces » au titre d'un chantier d'insertion consacré à la gestion des rigoles et étangs de Ville-d'Avray.

- **Subvention au syndicat mixte de la région d'Auray-Belz-Quiberon au titre d'un chantier d'insertion consacré à l'entretien et à la valorisation paysagère des sites mégalithiques**

À l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la subvention au syndicat mixte de la région d'Auray-Belz-Quiberon au titre d'un chantier d'insertion consacré à l'entretien et à la valorisation paysagère des sites mégalithiques.

7. Autorisation de signer un bail rural à long terme à la Motte-Tilly

Mme **MATHIEU-GOUTEYRON** souligne qu'il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la signature d'un bail d'une durée de 18 ans, au prix fixé par la réglementation.

À l'unanimité, le Conseil d'administration autorise la signature d'un bail rural à long terme à la Motte-Tilly.

II. Pour information

1. Compte rendu, au titre de 2012, des délégations du Conseil d'administration au Président

- **des dons et legs acceptés**
- **des subventions versées**
- **des transactions conclues**

Ce point n'appelle pas de remarques.

2. Suivi des indicateurs du contrat de performance

Mme **RAMET** rappelle que la précédente Direction de l'Établissement n'a pas associé les organisations syndicales à l'élaboration du contrat de performance. La CGT ne peut que s'opposer aux principes mis en avant par ce contrat de performance. Ce dernier compte uniquement des données quantitatives et ne laisse aucune place à la dimension qualitative. Mme **RAMET** note à titre d'exemple que le nombre de jours de grève ne peut pas à lui seul refléter le climat social au sein de l'Établissement. En outre, si l'un des objectifs vise à réduire l'absentéisme, aucune interrogation quant à son origine ne transparaît dans le contrat de performance.

Le **Président** rappelle que la Ministre de la Culture et de la Communication lui a demandé de procéder à la révision du contrat de performance adopté en 2011 dans des conditions non optimales. Il fait cependant valoir que les indicateurs d'un tel contrat sont nécessairement quantitatifs.

M. **LOYER-HASCOET** estime que l'instauration d'une relation de confiance avec l'Établissement permettra, tout au long de l'année, de retravailler le contenu et les objectifs du contrat de performance.

Mme **PIN** observe que le contrat de performance comprend seulement certains des indicateurs ayant été définis par la réalisation d'un important travail de contrôle de gestion. Il ne reflète donc pas l'activité de services. A titre d'exemple, l'avancement de l'inventaire est lié à un problème d'ergonomie qui rend la saisie des notices extrêmement longue.

Mme **LE BARZIC** ajoute que le contrat de performance a été présenté au Conseil d'administration à une époque où les organisations syndicales n'y siégeaient pas. Sa trame mériterait d'être revue.

M. **DURAND-DELACRE**, évoquant le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, constate qu'un appartement est à vendre depuis plus de cinq ans à Grasse.

Mme **MATHIEU GOUTEYRON** précise que cet appartement avait été mis en vente à un prix trop élevé. Le Conseil d'administration a récemment délibéré pour qu'il soit mis en vente sans prix minimal. Des démarches ont été engagées en ce sens auprès d'agences immobilières.

Le **Président**, avant de lever la séance, signale que le catalogue 2013 des Éditions du Patrimoine a été remis sur table.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12 heures 30.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°13/ 2

BUDGET INITIAL 2014

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré en application du 4° de l'article R. 141-13 du code du patrimoine, dans sa séance du 17 décembre 2013, approuve le budget initial 2014.

Fait à Paris,

Le 17 décembre 2013

Par le Conseil d'administration,

Le Président,



Philippe BÉLAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 13/3

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré en application du 13° de l'article R. 141-13 du code du patrimoine, dans sa séance du 17 décembre 2013, approuve la proposition de repositionnement des agents non-titulaires situés à l'échelon 1 du groupe 1, dans les conditions décrites en annexe à la présente délibération.

Fait à Paris,

Le 17 décembre 2013

Par le Conseil d'administration

Le Président,



Philippe BÉLAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°13/ 25

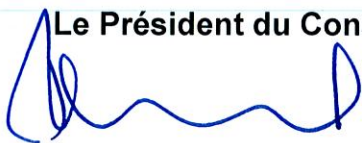
**ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 10/8 DU 26 AVRIL 2010 RELATIVE
AUX MODALITES DE PASSATION DES MARCHES**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré en application de l'article R. 141-13 du code du patrimoine, dans sa séance du 17 décembre 2013, approuve l'abrogation de la délibération n°10/8 du 26 avril 2010 relative aux modalités de passation des marchés publics.

Fait à Paris,

Le 17 décembre 2013

Le Président du Conseil d'administration



Philippe BÉLAVAL

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°13/26

FRAIS DE MISSION REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HEBERGEMENT SUR LA BASE DES FRAIS REELS

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré en application du 2° de l'article R. 141-13 du code du patrimoine,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant le taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret susvisé,

Vu la délibération du conseil d'administration n°10/2 du 29 septembre 2010,

Vu la délibération du conseil d'administration n°11/5 du 29 septembre 2011,

Vu la délibération du conseil d'administration n°12/7 du 11 décembre 2012,

autorise le Président à décider, jusqu'au 31 décembre 2014, sur la base d'une décision expresse et nominative, lorsque l'intérêt du service l'exige et que des circonstances particulières le justifient, du remboursement des frais d'hébergement réellement engagés par les agents de l'établissement, au-delà des plafonds fixés par l'arrêté du 3 juillet 2006 susvisé, dans la limite de 40 missions par année civile.

Fait à Paris,

Le 17 décembre 2013

Par le conseil d'administration,

Le Président,



Philippe BÉLAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°13/ 27

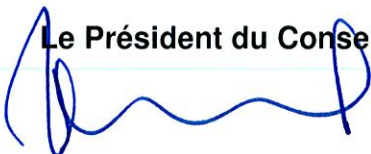
**Approbation des modifications des statuts de l'Etablissement Public de
Coopération Culturelle BIBRACTE
et de la liste des personnalités qualifiées appelées à siéger
à son Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré en application de l'article R. 141-13 du code du patrimoine, dans sa séance du 17 décembre 2013, approuve les modifications des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle BIBRACTE ainsi que la liste des personnalités appelés à siéger à son Conseil d'administration en tant que personnes qualifiées (cf. extraits des statuts et liste nominative joints).

Fait à Paris,

Le 17 décembre 2013

Le Président du Conseil d'administration



Philippe BÉLAVAL